



CPJEPS

Certificat Professionnel de la
Jeunesse de l'Éducation
Populaire et du Sport

Animateur.rice d'Activités et de Vie Quotidienne

dans toute Structure de Loisirs et d'Animation Socioculturelle

Quel est le métier d'Animateur.rice d'activités et de vie quotidienne ?

L'animateur ou l'animatrice d'activités et de vie quotidienne anime auprès de groupes, des **activités éducatives** qu'il ou elle a préparées : des activités physiques, d'expression, techniques et scientifiques, etc.

Sous la responsabilité **d'un.e référent.e**, il ou elle organise dans un cadre sécurisant la vie quotidienne du groupe. L'animateur.rice participe au fonctionnement d'une structure, il ou elle accueille, informe, encadre les personnes en tenant compte de **leurs besoins** afin de favoriser leur **autonomie**.

Exerçant dans toute structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle comme des **Accueils Collectifs de Mineurs**, son métier favorise la **participation** de chacun.e et l'apprentissage du **vivre ensemble**.

 **à Brest**
du **07/09/2026**
au **03/09/2027**

Durée de la formation

440 h de formation
en centre aux
Ceméa **1029 h de**
stage pratique

 **Réunions d'information**

Le **13 mai 2026**
de 18h à 19h en
visioconférence

Le **7 juillet 2026**
de 17h à 18h en
présentiel à Brest



CONTACTS

Laurence DROVAL
Secrétaire référente
accueil@cemea-bretagne.fr

Maïlys ANDRÉ
Coordinatrice pédagogique
mandre@cemea-bretagne.fr

Hélène LE JUGE
Référent.e handicap
hlejuge@cemea-bretagne.fr

Le CPJEPS

Cette formation **en alternance** au Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports **Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle** vise à qualifier des professionnel.les de l'animation technicien.nes **de l'activité** dans un cadre **d'éducation populaire**. Elle permet d'acquérir des compétences de **conception, d'animation et d'encadrement en toute sécurité d'activités s'inscrivant dans le projet d'une structure**.

Cette qualification est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RNCP 39 927) est classé au niveau 3.

La personne titulaire de ce CPJEPS AAVQ SLAS peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation socioculturelle. Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint.e d'animation principale de seconde classe.

Les particularités de cette formation

Une formation où la pratique et la conception d'activité sont centrales, portée par une association d'éducation populaire et un **mouvement pédagogique d'Éducation nouvelle**. Une **formation en alternance** articulant des temps de formation en centre aux Ceméa et des temps de stage pratique au sein d'une structure.

+ Un accès à la **médiathèque** numérique des Ceméa : **Yakamédia**. Une base de ressources multimédia disponibles à tout moment et sur tous les écrans : idées d'animation, tutos, ressources pédagogiques, actions culturelles, texte de référence, témoignages de pratique de terrain.

+ Une **plateforme de formation en ligne** qui offre des séquences de formation en distanciel s'articulant avec le présentiel, des activités variées adaptées aux diverses manières d'apprendre.

+ Un **espace numérique de formation (ENF)** : un environnement professionnel doté d'outils collaboratifs facilitant les interactions de l'ensemble des acteur.rices d'une même formation : formateur.rices, stagiaires et tuteur.rices. Il permet la mutualisation de ressources pédagogiques.



Jusqu'à 10 jours de formation en internat (en France) seront à prévoir.



Infos et inscription >

Ceméa FORMATION.COM



Plus d'informations
sur ce diplôme

<http://ln.cemea.org/cpjepps-aavq-slas>



Contenus et méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel et distanciel alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : mises en situation, échanges de pratiques, apports théoriques, pratique et analyse d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

⇒ Objectifs

La formation permet d'animer et d'organiser la vie quotidienne en accueils collectifs de mineurs

La formation est structurée autour de **3 Blocs de Compétences** (BC) issus du référentiel.

- **Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives** en direction de groupe au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (BC 1)
- **Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe** au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (BC 2)
- **Participer au fonctionnement d'une structure** organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle (BC 3)

- € Tarifs et financements

Tarif

6600 € soit 15 €/h - frais pédagogiques

Le CPJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un contrat d'alternance : apprentissage ou professionnalisation
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformalion)
- du plan de formation de l'employeur,
- du Compte Personnel de Formation (code CPF **117918**),
- d'une prise en charge par France Travail
- d'un financement personnel,
- d'une prise en charge financée par le Conseil Régional pour les personnes en recherche d'emploi dans le cadre du programme Qualif Emploi

Les Ceméa se tiennent à votre disposition afin de vous aider à monter votre projet de formation.

→ Accès à la formation

Les pré-requis à l'entrée en formation

Conformément à la réglementation, il n'y a aucune exigence préalable à l'entrée en formation CPJEPS.

Exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

Au cours de votre formation, avant d'encadrer des groupes en autonomie dans le cadre de votre alternance, vous devrez satisfaire aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle en :

- obtenant un certificat de secourisme (PSC1 ou SST) si vous n'êtes pas titulaire de l'un de ces certificats,
- étant capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, comprenant les démarches de financement de la formation avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente des Ceméa : <https://cemea-formation.com/CGV>
- En fonction du nombre de candidat.es, des tests de sélection pourront être organisés, constitués d'une épreuve écrite et/ou d'une épreuve orale.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Pour les candidat.es dont la situation le nécessite, le ou la **réfèrent.e handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

Contact : hlejuge@cemea-bretagne.fr

En transmettant vos coordonnées téléphoniques, il ou elle ne manquera pas de vous rappeler.

✓ Évaluation et validation

Pour valider sa formation et obtenir le CPJEPS, chaque candidat.e devra valider l'ensemble des Blocs de Compétences (BC) à travers les 3 épreuves certificatives. Le CPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

BC 1 : mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'activités pour un groupe dans la structure d'alternance, production d'un document écrit, présentation orale suivie d'un entretien.

BC 2 et BC 3 : production d'un document écrit personnel et présentation numérique pour le BC 3, support à une présentation orale suivie d'un entretien pour chaque bloc.